

Centre Nelson Mandela - Maison de Quartier de Planoise - Partenariats culturels - Conventions de partenariat

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La Ville de Besançon inaugure avec le Centre culturel Nelson Mandela une nouvelle génération de structure municipale regroupant trois services : une médiathèque, une Cyberbase et une Maison de Quartier.

Cet équipement basé au cœur de Planoise a l'ambition de faire du développement culturel un outil de cohésion sociale et de rayonnement.

Avec plus de 2 500 m², le Centre Nelson Mandela doté d'une salle polyvalente de 215 places assises, conçue pour accueillir des spectacles, offrira une programmation d'activités diversifiées dans laquelle la culture occupera une place renforcée.

Ainsi pratiques artistiques, cinéma, théâtre, musique, danse, expositions, lectures ou débats démocratiques deviendront des rendez-vous culturels auxquels les Planoisiens et au-delà les Bisontins et habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon seront régulièrement conviés.

Ces rendez-vous, fixés à 2 mensuels pour la première saison d'ouverture, pourront évoluer en fonction de la montée en charge de la fréquentation.

Cette programmation se construit avec le concours de nombreux partenaires de la vie sociale et culturelle bisontine et de l'éducation populaire.

Elle s'inscrit dans le projet du centre social dont la mission première est la coordination des acteurs sociaux, culturels et éducatifs du territoire. Ses principaux axes seront les suivants :

- * une programmation de qualité reflet de la diversité culturelle du quartier,
- * une programmation de qualité qui s'adresse à tous et prioritairement aux familles et aux jeunes,
- * une programmation accessible au plus grand nombre basée sur une tarification adaptée à une ZUS, soit :
 - pour les spectacles théâtre et musique 3,50 € pour les titulaires de la carte d'utilisateur, 4,50 € pour les non titulaires de la carte d'utilisateur
 - pour les projections cinéma : carte d'utilisateur Maisons de Quartier, bibliothèques ou cyberbases obligatoire.

Pour mener à bien ce projet, la Maison de Quartier souhaite nouer des partenariats avec des structures reconnues pour leur compétence dans leurs domaines respectifs.

Ainsi, plusieurs partenaires sont d'ores et déjà pressentis.

Le Théâtre de l'Espace, implanté dans le quartier de Planoise, développe un important travail de terrain destiné à élargir et diversifier son public ; il a souhaité s'associer à la Ville pour proposer, en lien avec elle, une programmation culturelle au sein du Centre Nelson Mandela.

L'Association le Cylindre, installée à Larnod est spécialisée dans la diffusion de spectacles musicaux notamment dans le domaine des musiques actuelles et musiques du monde.

La FOL, par l'intermédiaire de son dispositif «Ecran mobile» permettra de développer une sélection mensuelle de films du monde et de projections favorisant l'éducation à l'image.

Chaque partenaire pourrait proposer trois spectacles pour la saison 2007/2008 ; pour la FOL, le rythme des projections sera mensuel.

Le choix de programmation et le calendrier seront établis par les partenaires en étroite concertation avec la maison de quartier de Planoise, cette programmation recherchant dans tous les cas une étroite cohérence avec l'offre culturelle bisontine.

La programmation envisagée apparaîtra dans les documents de communication des deux partenaires chaque fois que possible.

Au titre des partenariats envisagés, les partenaires :

- prendront en charge les contacts avec les troupes, orchestres ou producteurs/diffuseurs de films,
- commanderont les spectacles, les documents DVD et 35 mm,
- solliciteront les éventuelles autorisations,
- coordonneront les moyens humains et artistiques nécessaires à la représentation des spectacles, des projections et débats,
- assureront, hormis pour la FOL, la billetterie,
- fourniront un bilan financier des spectacles.

L'ensemble des coûts inhérents à l'accueil du spectacle (achat de la manifestation, droits d'auteurs, mise à disposition d'un personnel technique, frais générés par l'accueil des artistes, etc.) sont intégralement pris en charge par le Théâtre de l'Espace.

De son côté, la Ville :

- mobilisera les publics sur cette offre culturelle,
- mettra gratuitement à disposition du partenaire la salle polyvalente du Centre Nelson Mandela,
- prendra en charge les frais éventuels de location de matériel technique supplémentaire,
- mettra à disposition les soirs des spectacles, 2 agents ATSAM ainsi qu'un agent du Service Développement Culturel,
- assurera les réservations.

Enfin, la Ville prendra en charge une partie des frais générés par l'accueil des spectacles sous réserve que le bilan financier des manifestations soit déficitaire. Le montant maximum par spectacle apporté par la Ville dans le cadre de cette intervention sera de 1 500 €.

Cette collaboration expérimentale est proposée par cycle trimestriel pour la durée de la saison 2007/2008 et fera l'objet d'un bilan détaillé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe et les modalités des partenariats mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser, le cas échéant, M. le Maire à initier de nouveaux partenariats entrant dans le cadre ainsi défini,

- d'autoriser la prise en charge d'une partie des frais générés par l'accueil des spectacles en cas de bilan déficitaire dans la limite de 1 500 €/spectacle,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions de partenariat correspondantes.

«M. LE MAIRE : Au passage je félicite les Adjoints, les services, le personnel. C'est un vrai succès pour les Planoisiens mais au-delà des Planoisiens, pour les Bisontins et au-delà des Bisontins pour tous les gens de l'Agglomération puisque vous savez que c'est un équipement qui a vocation à accueillir beaucoup de monde. C'est un bel équipement qui a été ouvert dans ce quartier».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. ROIGNOT, M. MONNEUR, M. CYPRIANI, M. ROSSELOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.